



CONSEIL MUNICIPAL DU 10 octobre 2018 à 18 heures

L'An deux mille dix-huit et le dix Octobre à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune de Cessenon-sur-Orb, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Madame le Maire, Marie-Pierre PONS.

Date de la convocation : 3 Octobre 2018

Présents : Marie-Pierre PONS, Bernard BOSC, Philippe ROUCAIROL, Marie-Rose BOUZAC, Eric VALETTE, Gilbert AUSSILLOUS, Jeanine CADENA, Olivia CALAS, Béatrice COMBES, Christine DECONCHY, Laurence GALINIE, Marie-Line MILLAT, Pierre OUSTRIC, François PARRA, François PEREZ.

Absents excusés : Nicole CAHUZAC a donné pouvoir à Marie-Rose BOUZAC, Claude VIGUIER a donné pouvoir à Christine DECONCHY et Elie TARBOURIECH a donné pouvoir à François PARRA.

Absente : Marjorie MONFORT.

Secrétaire de séance : Bernard BOSC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte rendu de la dernière séance en date du 21 septembre 2018.

Madame le Maire donne la parole au Lieutenant Tissier de la brigade de gendarmerie de Murviel-les-Béziers qui est venu présenter le dispositif « voisins vigilants » au Conseil Municipal.

Il s'agit d'un partenariat entre la population et la gendarmerie pour lutter, notamment, contre la recrudescence des cambriolages, sous forme d'échange d'informations.

Les communes qui ont mis en place ce dispositif ont vu reculer la délinquance de 15 à 20 %.

La première étape consiste à l'engagement du Conseil Municipal par délibération.

Ensuite, une réunion publique sera organisée pour rechercher une dizaine de volontaires. La gendarmerie s'appuie sur le Maire pour valider la liste des candidatures.

Les « voisins vigilants » pourront garder leur anonymat s'ils le souhaitent et sortir du dispositif à leur convenance.

Le cycle des réunions entre le gendarme référent et les voisins-vigilants pourra être trimestriel ou semestriel.

Enfin, un panneau jaune sera installé à l'entrée du village.



Madame le Maire remercie le Lieutenant Tissier pour sa participation et invite le Conseil Municipal à débattre sur ce point.

Les membres du Conseil Municipal seraient favorables à la mise en place de ce dispositif. Monsieur Oustric souligne l'effet de dissuasion que pourrait engendrer la présence du panneau.

Cette question sera mise à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal.

Ensuite, Madame le Maire donne lecture, pour information, des droits de préemption.

ORDRE DU JOUR

1 – Soutien aux viticulteurs pour leur demande de remise gracieuse des Taxes Foncières sur le non bâti 2018 :

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la campagne 2016/2017, les viticulteurs avaient déjà été lourdement impactés par les aléas climatiques (gel printanier, sécheresse estivale).

Cette année encore, les précipitations exceptionnelles au printemps ont favorisé la prolifération du mildiou et malgré des traitements plus nombreux et onéreux, la récolte 2018 a subi une forte diminution.

Ainsi, les viticulteurs se retrouvent dans une situation d'extrême fragilité financière.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPUIE la demande collective des viticulteurs de remise gracieuse des Taxes Foncières sur le Non Bâti pour l'année 2018.

2 – Dénomination « Impasse des Lavoirs » :

Madame le Maire informe que la dénomination « Impasse des Lavoirs » déjà attribuée en son temps par le Conseil Municipal, ne figure pas sur les plans cadastraux de la commune.

Afin de faire procéder à la mise à jour par les services du cadastre, une délibération doit leur être adressée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, CONFIRME la dénomination de l'« Impasse des Lavoirs » qui débouche sur la Rue des Lavoirs.

3 – Demande de subvention façade :

Madame Caroline DURVIE a présenté une demande de subvention pour le ravalement de la façade de son habitation 29 rue de l'Hospice.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE d'attribuer la subvention communale de 305 €.

4 – Questions diverses :

- La candidature d'un garde champêtre a été retenue au 1^{er} janvier 2019. Le local de l'Office de Tourisme sera transformé en bureau pour la police rurale.
- Le bâtiment où est installée la Boulangerie « l'Epi d'Orb » sera mis en vente pour aider à financer de futurs investissements. Les locataires actuels ne sont pas intéressés.
- Une réunion publique d'information sera organisée prochainement avec les services du Département concernant les travaux du forage au Foulon.
- Le budget prévu pour les feux d'artifices du 16 août qui n'ont pas eu lieu sera redistribué aux Associations qui organisent la fête d'été, soit sous forme de subventions, soit pour financer l'achat de verres en plastique recyclables.

SEANCE LEVEE à 19 heures 40

**Madame le Maire,
Marie-Pierre PONS**



**Monsieur le secrétaire de séance
Bernard BOSC**